



Nos engagements et nos actions pour l'année scolaire 2021-2022 (page 1/2)

« L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante. »

Extrait de la « Déclaration des droits de l'enfant du 20 novembre 1959 »

« Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) », ratifiée à l'ONU en 1990 par 193 pays dont la France

Chers parents,

Pour limiter la transmission du virus Covid 19, nous agissons tous individuellement et collectivement au quotidien depuis de nombreux mois. En tant que parents, nous devons cependant aussi garder à l'esprit que l'intérêt supérieur de nos enfants doit prévaloir sur tout et en toutes circonstances.

Enfance et sourires 33 est une jeune association issue d'un collectif de plusieurs milliers de parents Girondins, qui œuvre avec bienveillance et discernement pour améliorer le bien-être physique et mental des enfants, exposés aux contraintes des protocoles sanitaires en vigueur dans le cadre de l'épidémie de Covid 19.

« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » François Rabelais

La fausse science et les fausses informations pullulent aussi bien sur les réseaux sociaux que dans le discours de certains responsables publics qui instrumentalisent et prennent en otage la science à des fins politiques. Nos enfants en subissent directement les conséquences avec l'application stricte de mesures, souvent inadaptées, excessives voire dangereuses pour leur santé globale et parfois en rupture totale avec le consensus scientifique.

Nous agissons pour réintroduire de la nuance et du discernement dans l'application des protocoles sanitaires afin d'en réduire les impacts délétères sur nos enfants. Ces mesures se sont en effet imposées brutalement depuis Novembre 2020, sans possibilité d'en discuter, parfois pourtant en contradiction avec les études scientifiques* apportant les preuves de dommages physiques et psychiques réels sur les enfants, sans bénéfice pour la population générale.

Le port du masque, mesure emblématique, est à ce titre perçu à tort comme le meilleur moyen pour lutter efficacement contre la transmission du virus et son usage s'est généralisé tous azimuts, quelles que soient les situations. Le port du masque n'est pourtant pas recommandé en toutes circonstances par les autorités, surtout quand des solutions alternatives existent !

Parents attentifs à la santé et à la sécurité de nos enfants, nous voulons que la voix des nombreux scientifiques, chercheurs, professionnels de terrain appuyés par des études scientifiques et des articles de référence, soit prise en considération par les responsables en charge de l'éducation de nos enfants. Nous demandons à ce que les mesures les plus délétères et sans effet significatif sur l'évolution de cette crise sanitaire ne soient plus imposées à nos enfants et que des aménagements et des assouplissements soient discutés.

**Sources : Société Française de Pédiatrie – ECDC European Centre for Disease Prevention and Control*



Nos engagements et nos actions pour l'année scolaire 2021-2022 (page 2/2)

Concrètement, nous proposons aux parents de **rejoindre Enfance et sourires 33** pour agir et demander:

- Pour tous les établissements scolaires primaires et secondaires : la mise en place de **purificateurs d'air**, appareils qui éliminent à 99,6% le virus du Covid 19 dans l'air ambiant (données constructeurs).
- La mise en place d'appareils de **mesure de concentration de CO2**, tel que recommandé dans le protocole sanitaire diffusé aux directeurs par le Ministère de l'éducation nationale. En effet, ces capteurs permettent de mesurer facilement le niveau de CO2 dans l'air afin de déterminer la fréquence d'aération optimale des salles.
- Le **retour de l'autorité parentale** permettant à chaque parent de décider pour son enfant le choix de porter ou non le masque en lieu clos.
- La **suspension définitive du port du masque en extérieur**, quel que soit le niveau du protocole sanitaire. Dans le cas contraire, nous exigerons que soient réalisés des relevés d'oxymétrie (saturation en oxygène, rythme cardiaque) par un médecin en présence d'un huissier afin de confirmer ou infirmer le caractère toxique et dangereux du port du masque de façon prolongée, surtout chez les enfants les plus jeunes (6-7 ans).
- La communication aux parents d'élèves concernés d'une **information scientifique neutre et objective au sujet des vaccins contre le Covid 19**, afin de permettre aux parents d'élèves un consentement libre et éclairé et une évaluation de la balance bénéfique/risque pour leurs enfants. Nous déplorons que la campagne de vaccination en cours dans le secondaire ait été décidée pendant l'été avec une première injection organisée dans la précipitation dès la rentrée, sans aucune information médicale et scientifique préalable au sujet des vaccins injectés. Nous tenons à alerter sur la méthode employée, les doutes juridiques qui l'encadrent et à rappeler qu'une vaccination n'est jamais sans danger. Les parents et le personnel pédagogique de l'Education Nationale doivent s'emparer au plus vite de ce sujet d'enjeu public majeur !
- Le **respect du secret médical** et **l'arrêt immédiat de tout questionnement des élèves au sujet de leur statut vaccinal Covid 19**, de la part du personnel pédagogique de l'Education Nationale, **demandé à l'écrit comme à l'oral. Ces questionnements abusifs s'apparentent à une pression vaccinale** et expose les enseignants, peut être sans le savoir, à des poursuites judiciaires individuelles ou collectives.
- Le principe des **dépistages massifs et réguliers du Covid 19** par tests PCR salivaires dans les établissements scolaires sur des enfants non malades et non symptomatiques apparaît comme un **non-sens scientifique**. Nous sommes inquiets de **l'impact psychologique** de ces campagnes de dépistage régulières dans les établissements scolaires et nous revendiquons le **droit à l'enseignement pour tous** les élèves. En primaire, les **fermetures de classes** à cause d'un seul enfant dépisté positif mais non symptomatique semblent **abusives**. En secondaire, **l'éviction des élèves non vaccinés** représente une **discrimination** intolérable.

Dans l'attente de ces discussions à venir, nous serons vigilants sur le respect du protocole de rentrée au niveau 2 en vigueur : **retrait du masque en extérieur**, y compris lors de **sorties en vélo** ou des **cours de sports**.

L'empressement bien légitime qui visait à apporter une solution sanitaire aux enfants doit aujourd'hui juguler son élan afin de proposer avec la même détermination des solutions adaptées aux jeunes enfants, avec une priorité toute particulière au caractère souverain de la santé, qui s'est considérablement dégradée depuis un an et demi. Nous avons alerté les établissements ainsi que tous les acteurs concernés (Inspection Education Nationale, Mairie, Rectorat, Députés), sur les risques existants autant physiques que psychologiques que vivent nos enfants à l'école.

Nous invitons tous les parents à se mobiliser à nos côtés pour faire respecter l'intérêt supérieur de nos enfants.